

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa délibération en date du 28 Novembre dernier, le Conseil Municipal a voté une subvention de 58.500 Frs CFA en faveur de la Coopérative scolaire du Collège Agricole de Saint-Joseph, à titre de bourses annuelles pour l'année scolaire 1967-1968 pour 9 élèves de SAINT-DENIS.

Cette délibération a été ensuite adressée à M. le Préfet aux fins d'approbation éventuelle.

Par sa transmission n° 9350 SG/DAF/3 en date du 30 Décembre dernier, M. le Préfet m'a retourné cette délibération non approuvée en me faisant savoir que les bourses ne peuvent être versées qu'aux élèves ou aux familles et qu'en aucun cas elles peuvent être versées aux Etablissements dont dépendent les boursiers.

Le Collège Agricole de Saint-Joseph m'a adressé la liste reproduite ci-dessous des parents des boursiers et leur adresse:

BOURSIERS	PARENTS	A D R E S S E S
ADOLPHE Hervé	M. ADOLPHE Gaston	71, Cité Mobil Fontaine - Caméllas - Saint-Denis
DEJEAN Michel	M. DEJEAN Gabriel	18, ruelle Floricourt St-Denis
M <sup>lle</sup> DOIHOMA Rosaire	M. M <sup>lle</sup> DOIHONA Rullane	103, S. I. D. R Caméllas -"
MALTHAZAR Yoland	M. BALTHAZAR Edgar	Bretagne - Ste-Clotilde
GENCE Raymond	M. GENCE Bruno	14, ruelle Bois Noirs St-Denis
JOUSSE Christian	M. JOUSSE Augustin	31, Quai Est -"
LEBON Jean-Baptiste	M. LEBON Jules René	68, rue Labourdonnais -"
FERBLANTIER Lucay	M. FERBLANTIER V.	644, SIDR Chaudron -"
JOSON Expédit	M. JOSON Vermell	Saint-François 8ème Km

Dans ces conditions, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à établir des mandats au nom des parents des élèves bénéficiaires des bourses votées par le Conseil.

Le MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Approuvé  
Saint-Denis, le 11 Mars 1969  
J. de laيف  
Le Secrétaire Général  
Mme: H. Tebler

Adopté à l'unanimité.  
Bon copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
signé: A. Legrand